

Procès-verbal de la réunion du Bureau du PETR de la Bande Rhénane Nord Séance du 4 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre novembre à dix-sept heures, le Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord s'est réuni à Drusenheim sous la présidence de la Vice-présidente Christiane HUSSON par suppléance pour le Président empêché.

Membres présents : Hubert HOFFMANN, Christiane HUSSON, Jacky KELLER, Serge SCHAEFFER, Camille SCHEYDECKER et Jean-Louis SITTER

Membres excusés : Bernard HENTSCH, Denis HOMMEL, Michel LORENTZ, Raymond RIEDINGER et Pascal STOLTZ

Autre personne présente : Sylvie GREGORUTTI

La 1^{ère} Vice-présidente, Christiane HUSSON, pour le Président empêché, préside la séance par suppléance. Elle salue les membres du Bureau présents et excuse les membres absents.

Elle rappelle **les points à l'ordre du jour** :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2025
3. Révision du SCoT – point sur l'enquête publique
4. Avis sur les documents d'urbanisme
5. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Ce point fait l'objet d'une délibération. Christiane HUSSON demande s'il y a une ou un volontaire. Si ce n'est pas le cas, elle propose de désigner M. Serge SCHAEFFER comme secrétaire de séance.

VU l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

VU le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 apportant des modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le Bureau,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE Serge SCHAEFFER secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 04/09/2025

Ce point fait l'objet d'une délibération.

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 4 septembre 2025 a été transmis aux membres du Bureau préalablement à la séance. Cette séance a permis notamment, de faire un point d'avancement sur la révision du SCoT, de préparation de l'enquête publique et de donner des avis sur les autorisations d'urbanisme locaux.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal peut être adopté.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le procès-verbal de la réunion du Bureau du 4 septembre 2025.

3. Révision du SCoT – Point sur l'enquête publique

A la suite de la réunion du Bureau du 5 septembre dernier, le dossier d'enquête publique a été complété par un mémoire en réponse à la MRAE et un mémoire en réponse aux avis PPA ; ces deux documents ont tenu compte des remarques des membres du Bureau et sont consultables.

L'enquête publique s'est déroulée du 17 septembre au 20 novembre et s'est globalement bien déroulée au vu du retour des échanges en permanence et des observations déposées sur la plateforme dématérialisée,

La 1^{ère} Vice-présidente souligne avoir rencontré le commissaire enquêteur à plusieurs reprises : lors de la permanence à Lauterbourg et lors d'une rencontre spécifique d'échange proposé par le commissaire enquêteur en présence de Serge Schaeffer et de Hubert Hoffmann (et des services) avant la permanence à Gambsheim.

Elle propose de présenter la situation en parcourant le planning, de faire un point sur l'enquête publique, d'évoquer des éléments de contexte avec des éclairages nouveaux dans le cadre du SRADDET et de parcourir le projet de mémoire en réponse au Procès-Verbal du commissaire enquêteur remis au préalable aux membres du Bureau pour recueillir leurs observations et accord.

A cet effet, la 1^{ère} Vice-présidente laisse la parole au Vice-président Serge SCHAEFFER pour présenter ces points.

Concernant les prochaines étapes de révision, la mise en forme finale du dossier est en cours et pourra faire l'objet d'une validation en Bureau fin novembre ; l'objectif étant de le soumettre à l'approbation le 10 décembre prochain et de le rendre exécutoire d'ici février/mars 2026, le préfet pouvant encore nous demander des modifications avant caractère exécutoire.

Serge SCHAEFFER indique aux participants qu'il a discuté avec le préfet pour le sensibiliser au travail de co-construction du SCoT.

Il y a aujourd'hui des signes positifs. D'abord il rappelle la liste et les avis favorables des Personnes Publiques Associées réceptionnés sur le SCoT-AEC arrêté. Il souligne que durant l'enquête publique 12 contributions ont été apportées dont plus de la moitié ne concernent pas directement le SCoT et que le commissaire enquêteur a également formulé 7 questions. Il rappelle que les PPA nous ont transmis des avis favorables mais il reste les remarques avec les éléments de langage, les précisions, ... toutes les remarques ont été analysés et travaillés un à un afin que le commissaire enquêteur et le public puissent entendre l'attention et le soin que les élus portent à ce dossier. Le fait d'intégrer le volet Plan Climat a été globalement apprécié également.

Ensuite, il y a de réelles avancées positives concernant la compatibilité du projet de SCoT au projet de SRADDET ; les avis du Bureau du PETR du 3 juin dernier ont été portés auprès de la Région à savoir : faire reconnaître le caractère régional de futurs projets de Roquette d'ici 2031 afin de le sortir de l'enveloppe locale, faire reconnaître que le caractère transfrontalier de la bande rhénane implique un besoin foncier supplémentaire et l'enjeu de la prise en compte des infrastructures de la CeA dans l'enveloppe régionale.

Les deux demandes majeures ont avancé de manière significative et sont en cours de confirmation :

- Le projet de Roquelle a été confirmé dans les projets économiques d'envergure régionale ;
- Une enveloppe supplémentaire a été consacrée aux territoires sous influence exogène dont 6 hectares pour le SCoT de la Bande Rhénane Nord.

Un power point de la Région Grand Est vient traduire ces avancées.

En outre, un projet du pôle logistique à Lauterbourg a été rajouté et confirmé dans les projets d'infrastructures d'envergure régionale.

Les projets d'infrastructures de la CeA sur la Bande Rhénane Nord sont en cours de repérage. Il faut que les projets soient murs et programmés avant 2031.

Avec ces avancées, l'enveloppe globale 2021-2030 passerait de 108 à 116,4 hectares (marge de compatibilité de 20% incluse).

Serge SCHAEFFER souhaite rendre les élus vigilants sur un écart (certes modeste) entre le futur SCoT et le futur SRADDET : pour autant, cet écart pourrait nous être contesté après approbation du SCoT en décembre dans le délai des deux mois qui suit, le préfet pouvant dans ce laps de temps nous transmettre des demandes de modification qui s'imposent pour pouvoir rendre le SCoT exécutoire. Il rappelle le principe de co-construction qui a prévalu et qui a été valorisé lors d'échanges avec M. le préfet sur la thématique du SCoT.

Dans ce contexte, après discussion, les élus s'accordent pour maintenir notre cap, le cas échéant prendre le risque associé et conserver notre enveloppe de consommation foncière à ce stade (124 ha toutes vocations confondues d'ici 2030).

Pour conclure, la 1^{ère} Vice-présidente sollicite l'accord, au vu des questions du commissaire enquêteur et des réponses apportées, de retenir le planning proposé avec une approbation par le comité syndical le mercredi 10 décembre 2025, ceci, si le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur émet un avis favorable. Ce planning trouve l'accord des membres du bureau.

Ces derniers sont également d'accord pour adresser le mémoire en réponse au commissaire enquêteur avec les lignes partagées ce jour.

Il est entendu qu'une réponse est apportée au public qui a participé à l'enquête pour valoriser le projet de SCoT.

Les informations apportées par les communes pour affiner les réponses sont prises en compte. Un délai supplémentaire est accordé (2 jours) pour réceptionner d'éventuelles remarques de la part des membres du bureau et compléter le document.

4. Avis sur les autorisations d'urbanisme locaux

Le PETR a été consulté pour un seul avis depuis le dernier bureau. Il s'agit de la révision partielle Energie solaire du Plan Régional Mittlerer Oberhein.

Après analyse du dossier, celui-ci ne présente pas d'impact pour la Bande Rhénane Nord, ni d'effet sur le SCoT, il est proposé de répondre par courrier que ce projet n'appelle pas d'observation du PETR de la Bande Rhénane Nord.

Les membres du Bureau sont favorables à cette proposition et donnent leur accord pour l'envoi d'un courrier.

5. Divers

Rencontre entre le Président de la Région Grand Est et les élus des PETR à Metz

Christiane HUSSON informe les Vice-présidents avoir été (en train) avec Serge SCHAEFFER et Sylvie GREGORUTTI à l'hôtel de Région à Metz le 22 octobre dernier, pour représenter la Bande Rhénane Nord.

L'invitation du Président, Franck LEROY, a une rencontre des PETR du Grand Est a été intéressante dans la mesure où elle a montré les avantages d'un PETR pour la Région.

Les échanges ont débuté par la présentation du déploiement du nouveau dispositif d'aide à l'ingénierie territoriale 2025-2027 dont dispose la Bande Rhénane Nord par convention d'objectifs et d'engagements réciproques.

Serge SCHAEFFER complète la présentation en expliquant que la rencontre a été très enrichissante : l'action du PETR de la Bande Rhénane Nord a été rappelée. Il indique également que des PETR sont intervenus ; ceux-ci disposent de ressources très importantes (PETR du Sundgau – 22 emplois et plus généralement les PETR alsaciens qui disposent d'un emploi à temps plein affecté sur le seul suivi du SCoT).

Point sur la formation d'Alter Alsace Energies

La formation « Optimisation énergétique du patrimoine bâti » a été confirmée à Morthern (Mairie) le 6 novembre et à Gambsheim le 14 novembre (Bibliothèque).

La mission s'achève cette année, le bilan est en cours et un décompte pourra être adressé prochainement à chaque EPCI.

Point sur la mobilité

Le Service Express Régional Métropolitain est en phase de préfiguration. Une concertation « partenariale » prévue par la loi relative aux SERM en amont de l'octroi du statut est en cours. Les AOM/EPCI seront consulté(e)s pour la poursuite du projet en tant que SERM par arrêté du ministère chargé des transports début 2026.

Le périmètre du SERM de Strasbourg englobe le Bas-Rhin et une frange transfrontalière avec une forte composante multimodale et une interface avec le SERM de Mulhouse. L'offre détaillée est présentée en séance par une cartographie retracant les itinéraires ferroviaires, en car express, cyclables et covoiturage.

Une gouvernance sera mise en place pour offrir des cadres de coopération politique et techniques pour la mise en œuvre du SERM. La Région Grand Est va se doter d'un syndicat mixte pour le pilotage politique et d'une structure locale de coordination jusqu'à la mise en service des composantes du SERM pour son déploiement.

Le Vice-président Serge SCHAEFFER informe les membres du bureau qu'il a assisté à la présentation de l'étude de préfiguration.

Il propose d'adresser un courrier au Président de la Région Grand Est pour prendre acte de l'ambition du SERM qui pourra être un syndicat ; il réitère notre demande à la Région de poursuivre l'augmentation de la desserte ferroviaire entre Strasbourg et Lauterbourg et propose au PETR de participer à la gouvernance d'une éventuelle structure à venir.

Prochaine rencontre du Bureau

Le 26 novembre pourrait être réservé, après réception du rapport du commissaire enquêteur pour un temps de validation définitive avant l'envoi du dossier finalisé du SCoT – AEC à l'ensemble des délégués.

La 1^{ère} Vice-présidente clôture la séance et remercie l'ensemble des présents pour la qualité de ces échanges et notamment Serge SCHAEFFER (et les services) pour leur implication constante en particulier sur la révision du SCoT.

Secrétaire de séance Serge SCHAEFFER	 Pour le Président empêché, par suppléance, la 1 ^{ère} Vice-présidente  Christiane HUSSON
---	---



